

## Séance du Conseil municipal du 13 mars 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 4 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-cinq et le treize mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 04 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	MANTOUX	RIVET
-------	--------	---------	-------

### 04 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	JASSERAND

## Délibération n° 20250313-015 / 7.1.1 Budgets et comptes AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du Budget Primitif de l'année suivante.



Au Compte Financier Unique 2024, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de **2 166 937.34 €** que Michel LAGRANGE propose de répartir au Budget Primitif 2025 comme suit :

- **1 600 000 € en section d'investissement au compte 1068** / excédent de fonctionnement capitalisé
- **566 937.34 € en section de fonctionnement au compte 002** / excédent antérieur reporté

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,  
**Sarah BEGUE**